

Réunion du groupe de travail MAEE-ONG
du 2 février 2018

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

- Manuel Tonnar
- Patricia Pommerell
- Alain Weber
- Sarah Anjo
- Lynn Hansel

Pour les ONG :

- Armand Drews (Cercle)
- Christopher Lilyblad (Cercle)
- François-Xavier Dupret (Cercle)
- Véronique Faber (Cercle)
- Stephanie Wies (CIL)
- Magali Paulus (FDH)
- Richard Graf (ASTM)
- Béatrice Winandy (Croix-Rouge Luxembourg)

Excusés :

- Paul Delanois (MSF)
- Christian Huvelle (Croix-Rouge Luxembourg)
- Thierry Défense (SOS Faim)

Ordre du jour

1) **Approbation de l'ordre du jour**

Fixation des dates du Groupe de travail MAE-ONG

Les prochaines dates retenues sont :

30 mars 2018

1^{er} juin 2018

13 juillet 2018

5 octobre 2018

30 novembre 2018

2) **Nouveaux accords-cadres et mandats (développement et sensibilisation)**

Les 6 nouveaux accords-cadres de développement ont été signés le 11 janvier 2018. Les accords-cadres de sensibilisation et d'éducation au développement 2018-2020 qui sont au nombre de 14 ainsi que le mandat CITIM 2018-2020 seront signés le 26 février 2018 à 14h30 dans les locaux de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

3) **Appel à proposition 2018/01**

Le ministère a informé avoir reçu 26 dossiers provenant de 24 ONG. Cependant, 9 demandes ne remplissent pas les critères d'éligibilités et les raisons en ont été expliquées. Les conditions à respecter impérativement ont été rappelées et les erreurs à éviter évoquées.

Il a également été signalé que l'ensemble des demandes dépassaient les 2 millions euros part MAE 2018 alors que l'enveloppe prévue s'élève à 1,5 millions pour le présent appel à proposition. Ceci aura pour conséquence qu'à priori seuls les projets ayant obtenu les meilleures notes seront retenus pour un cofinancement du MAE. Le cas échéant, le MAE essayera toutefois de dégager des fonds supplémentaires pour ce 1^{er} appel. Il a en outre rappelé sa disponibilité pour des conseils ou des avis sur d'éventuelles questions ou faiblesses sur les dossiers destinés à être présentés lors d'un appel à proposition. Le ministère a encore conseillé aux ONG de ne pas adresser leur demande au dernier moment, pour le cas où celle-ci serait incomplète, afin qu'elles puissent disposer d'assez de temps pour y remédier.

Le Cercle a estimé avoir également communiqué à ce sujet avec ses membres pour favoriser leur chance de voir leur dossier accepté.

4) Présentation du programme de travail du Cercle

Le Cercle a travaillé dans le cadre de son plan stratégique 2015-2019 et a réorganisé son budget (par département). Le programme de travail s'inscrit dans la continuité des années précédentes majoritairement, il souhaite continuer à disposer d'une bonne communication avec ses membres, il coordonne et adapte ses actions aux attentes des ONG qui portent beaucoup sur le renforcement des capacités et sur de nouveaux partenariats. A cet effet, le Cercle a rappelé qu'il est indispensable de disposer d'un secrétariat et de ressources pour mener à bien cette première mission. Il a informé que la prochaine AG aura lieu le 27 mars prochain.

Sa deuxième mission consiste à relever les « bonnes pratiques » dans le secteur de la coopération internationale pour lequel le Cercle se met à disposition en tant qu'intermédiaire principal entre les normes en vigueur et l'évolution des normes dans le cadre des congrès ou fora internationaux, e.g. financement et efficacité. Pour assurer l'efficacité sur le terrain, il continuera à fournir des formations et un suivi conseil aux ONG.

La troisième mission visera à représenter ses membres dans la quête d'un développement juste et durable, grâce à un travail commun avec le ministère et à un échange d'idées.

Le Cercle continuera à sensibiliser le grand public à travers ses activités au Luxembourg, et ceci souvent en collaboration avec ses membres. Il entend poursuivre ses campagnes de sensibilisation, principalement dans le cadre de l'agenda 2020-2030 et le rendre plus accessible au grand public et lui faire comprendre les enjeux. Le Cercle a encore expliqué le volet plaidoyer en son sein ainsi que ses interactions avec d'autres organisations.

Une journée consacrée au renforcement des capacités est également prévue, à la fois pour la soumission de projets ainsi que pour la sensibilisation à travers des ateliers d'échanges. Au niveau du contenu, en mai 2018 entrera en vigueur la convention pour la protection des données pour laquelle il offrira une formation destinée à permettre aux ONG de se mettre en conformité avec le nouveau règlement. Il poursuivra la promotion de son certificat « fit for solidarity » pour les gestionnaires de projets.

Le ministère a évoqué la nouvelle loi sur les asbl qui est susceptible d'avoir un impact au niveau des ONG et a recommandé que le Cercle la suive de près pour en informer ses membres. Le thème de la société d'impact sociétal a également été abordé. Il semblerait que certaines ONG songent à changer de statut pour l'adopter. Il faudra à ce moment se pencher sur les implications que cela entraînerait.

Le ministère a félicité le Cercle pour le programme de travail présenté, qui est bien structuré selon lui et qui continue à accorder une grande importance au volet « appui et suivi conseil ». La seule remarque se limitera au fait qu'il recommande d'avoir un budget divisé par résultat, ce qui apportera une meilleure visibilité. Cela facilitera aussi l'analyse des activités liées aux fora

politiques ou relevant du changement climatique. Cependant étant difficile d'établir un chiffre précis lié à ces activités, le ministère accepte de les intégrer dans son budget.

Le Cercle a répondu que la budgétisation par mission relève du plan stratégique arrivant à échéance en 2019 et elle a informé qu'il réfléchirait à une autre forme de présentation ou d'organisation budgétaire.

5) Divers

- **Assises de la Coopération au développement** : les dates retenues pour les prochaines Assises sont les 26 et 27 septembre 2018. Le thème pour cette année n'a pas encore été choisi. A noter que ces dates ont entre-temps dû être modifiées aux 19 et 20 septembre prochain.

- **Identité visuelle de la Coopération au développement** : dans le cadre d'une élaboration d'une nouvelle identité visuelle de la Coopération au développement du ministère, Christopher Lilyblad a demandé si les ONG seraient consultées à ce sujet. La réponse était négative vu que de toute façon la marge de manœuvre était très limitée au vu de la charte graphique obligatoire de l'Etat. L'équipe en charge du « Let's make it happen » a été approchée par le ministère en vue d'élaborer des propositions.